

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XLVII^{me} année. Vol. III. N^o 30. Mercredi 10 juillet 1895

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.
Prix d'insertion. 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition.— Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 3 juillet 1895.)

Le comité d'organisation et le comité de réception du tir fédéral de cette année, qui aura lieu à Winterthur, ont invité le conseil fédéral à visiter cette fête patriotique.

Le conseil fédéral a accepté cette invitation, en remerciant les comités de leur aimable attention. Il se rendra à cette solennité le jour officiel, en tant que les divers membres du conseil ne seront pas empêchés.

Jusqu'à nouvel ordre et sous réserve de voir régler définitivement cette question par l'organisation nouvelle, le conseil fédéral a, en vertu de l'article 2 de la loi sur l'organisation militaire fédérale, décidé de libérer du service militaire actif le personnel, indispensable à la bonne marche de l'administration, de la section des chemins de fer de son département des postes et de chemins de fer.

Le conseil fédéral a adopté un règlement d'exécution pour l'application des dispositions pénales de la loi sur les spiritueux, du 23 décembre 1886 (Rec. off., nouv. série, X. 60).

Le conseil fédéral a nommé aide de chancellerie à l'office central des transports internationaux par chemins de fer M. Auguste *Martin*, de Berne, actuellement secrétaire au contrôle des dépenses de la compagnie des chemins de fer du Jura-Simplon.

(Du 5 juillet 1895.)

Le conseil fédéral a procédé aux nominations complémentaires suivantes dans la commission des examens médicaux fédéraux pour le reste de la période courante.

Siège de Bâle.

Membre de la commission pour l'examen d'anatomie et de physiologie pour les médecins et les dentistes: M. le D^r Rodolphe *Metzner*, professeur à Bâle, en remplacement de M. le D^r Miescher, professeur audit lieu, démissionnaire.

Siège de Berne.

Suppléant de la commission pour l'examen de commis-pharmacien: M. le D^r Ed. *Fischer* junior, professeur à Berne, en remplacement de M. P. Fueter, pharmacien, démissionnaire.

Le conseil fédéral a renouvelé provisoirement jusqu'au 18 octobre 1898, jour auquel expirent les concessions des autres sociétés d'assurance pour les animaux, la concession, prenant fin le 18 octobre prochain, de la *Garantie fédérale*, société d'assurance mutuelle pour les animaux, à Paris.

Le conseil fédéral a chargé sa légation à Rome de proposer au gouvernement italien d'entamer, le plus tôt possible, des négociations diplomatiques dans le but de conclure une convention internationale ayant pour objet de régler la question de la construction et de l'exploitation du chemin de fer projeté à travers le Simplon.

Nominations.

(Du 29 juin 1895.)

Département de l'industrie et de l'agriculture.
Division de l'industrie. Inspectorat des fabriques.

Assistant du III^me arrondissement
(prov.): M. Ernest Jezler, de Bâle, ingénieur-mécanicien à Augsbourg (Bavière).

Département des postes et des chemins de fer.
Administration des postes.

Buraliste de poste à Grellingen: M. Arnold Haldi, de Gessenay (Berne), aubergiste à Grellingen (Jura bernois).

(Du 5 juillet 1895.)

Département militaire.
Fortifications de St-Maurice.

Chef-mécanicien au fort Dailly: M. Jacques Æbli, sergent-major, monteur à Zurich.

Département des finances et des douanes
Caisse d'état fédérale.

Compteur de monnaies: M. Gottfried Marti, de Kirchdorf (Berne), à Berne.
Expéditeur et garçon de bureau: » Ernest Mathys, de Wynigen (Berne), actuellement compteur provisoire de monnaies à Berne.

Département des postes et des chemins de fer.
Administration des postes.

Commis de poste à Langnau (Berne): M. Hans Brand, d'Ursenbach (Berne), actuellement commis de poste à Zurich.

Administration des télégraphes.

Télégraphiste à Grellingen: M. Arnold Haldi, de Gessenay (Berne), buraliste de poste à Grellingen (Jura bernois).

Aide-téléphoniste à Genève :	M. Joseph Bertrand, de Carouge (Genève).
» » » Berne :	» Fritz Hemmeler, d'Aarau.
» » » Zurich :	» Emmanuel Planta, de Guarda (Grisons).
» » » »	» Ernest Tobler, de Thal (Zurich).
» » » Winterthur (Zurich) :	» Stéphane Hüllenmoser, de Rorschacherberg (St-Gall).

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

A V I S.

Par arrêté du 3 courant, le conseil fédéral a suspendu, jusqu'à nouvel avis, l'exécution de son arrêté du 8 janvier dernier, concernant la production de certificats d'origine spéciaux, visés par le consulat suisse de Barcelone, pour l'importation en Suisse de vins d'origine espagnole.

Cette décision a été prise après entente entre le conseil fédéral et le gouvernement espagnol, relativement à d'autres mesures à prendre par ce dernier et présentant pour la Suisse les garanties nécessaires pour empêcher l'importation en Suisse, au taux du tarif conventionnel, de vin d'Espagne coupé avec du vin de France.

Il suffira donc, dorénavant et jusqu'à nouvel ordre, que les importations de vin d'Espagne soient accompagnées de certificats d'o-

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.07.1895
Date	
Data	
Seite	453-456
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 051

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.